

# ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : MDE 13/055/2007 – ÉFAI  
16 mai 2007

AU 115/07

## Détention au secret / Craintes de torture ou de mauvais traitements / Prisonniers d'opinion

IRAN                      Heis Amani (h)     ]  
                                 Sedigh Karimi (h) ] syndicalistes

---

Amnesty International craint que les syndicalistes Heis Amani et Sedigh Karimi ne soient détenus au secret dans un lieu inconnu, où ils risqueraient d'être torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Elle pense que ces deux hommes sont des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exprimé pacifiquement leurs convictions et demande leur libération immédiate.

Heis Amani est président du syndicat des travailleurs au chômage et licenciés (Ettehadiye Kargaran-e Bikar va Ekhraji), tandis que Sedigh Karimi fait partie des instances dirigeantes de cette organisation. Les deux hommes ont pris part à une manifestation qui a rassemblé quelque 400 personnes, le 1<sup>er</sup> mai à Sanandaj, la capitale de la province du Kurdistan iranien, à l'occasion de la Fête internationale du Travail. Les autorités ont procédé à un nombre indéterminé d'interpellations à la suite de la manifestation dans cette ville. Au moins 12 manifestants ont été détenus jusqu'au 10 mai, tandis qu'un autre devait être libéré sous caution le 12. Aujourd'hui, il ne reste plus que Heis Amani et Sedigh Karimi derrière les barreaux. Amnesty International ne dispose d'aucune information concernant leur lieu de détention ou les charges retenues contre eux, le cas échéant.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces derniers mois, des membres de syndicats ont manifesté à de multiples reprises afin d'attirer l'attention sur leurs conditions de travail et leur niveau de vie. Le 1<sup>er</sup> mai, le mouvement de protestation a été dispersé par les forces de sécurité, notamment à Sanandaj et à Téhéran, où quelque 600 travailleurs auraient scandé des slogans hostiles au gouvernement et au Parlement.

En mars et avril, des centaines de professeurs, pour la plupart membres d'associations d'enseignants locales ou du Conseil national des associations d'enseignants, ont été arrêtés en marge des manifestations enseignantes lancées en mars 2007 pour l'obtention de meilleurs salaires et conditions de travail. Ils ont tous été libérés par la suite. En avril, de nombreuses arrestations d'enseignants ont eu lieu, dont le conseil entier de l'association des enseignants de Hamedan, le 7, en raison de manifestations organisées par les membres dirigeants de cette organisation. Ces personnes ont depuis été libérées.

Outre les manœuvres de harcèlement et les arrestations visant les leaders syndicaux, les autorités iraniennes ont arrêté des étudiants et des militantes des droits des femmes dans le cadre d'une répression manifeste des droits universellement reconnus à la liberté d'expression et d'association. Pour de plus amples informations, voir les documents suivants : Iran. Les arrestations de manifestants et de militants pacifiques se poursuivent ( <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGMDE130452007?open&of=ENG-IRN> et Iran. La fête du travail ne consiste pas à frapper et arrêter des travailleurs (<http://web.amnesty.org/library/Index/ENGMDE130492007?open&of=ENG-IRN>).

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :**

- priez les autorités de révéler immédiatement le lieu où se trouvent les militants syndicaux Heis Amani et Sedigh Karimi, qui seraient détenus au secret à Sanandaj depuis le 1<sup>er</sup> mai ;
- demandez la libération immédiate et inconditionnelle de ces deux hommes, s'ils sont détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et d'association dans le cadre de leurs activités en faveur des droits des travailleurs ;

- invitez les autorités à veiller à ce que Heis Amani et Sedigh Karimi soient autorisés sans condition à recevoir la visite de leurs proches et à consulter les avocats de leur choix jusqu'à leur remise en liberté ;
- efforcez-vous d'obtenir des informations précises au sujet du motif de leur arrestation, notamment des charges retenues contre eux, le cas échéant ;
- exhortez les autorités à prendre les mesures nécessaires afin que Heis Amani et Sedigh Karimi ne soient ni torturés, ni maltraités, et à les autoriser sans délai à recevoir tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

**APPELS À :**

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Office of the Supreme Leader  
Shoahada Street, Qom, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [info@leader.ir](mailto:info@leader.ir)

[istiftaa@wilayah.org](mailto:istiftaa@wilayah.org)

**Fax :** +98 251 7774 2228 (précisez : « FAO the Office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei »)

**Formule d'appel :** Your Excellency, / Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi

Ministry of Justice, Ministry of Justice Building, Panzdah-Khordad Square, Téhéran, République islamique d'Iran

**Fax :** +98 21 3390 4986 (Merci de vous montrer persévérant)

**Courriers électroniques :** [info@dadgostary-tehran.ir](mailto:info@dadgostary-tehran.ir) (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « FAO Ayatollah Shahroudi »)

**Formule d'appel :** Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Ministre du Renseignement :

Gholam Hossein Mohseni Ejeie

Ministry of Intelligence, Second Negarestan Street, Pasdaran Avenue, Téhéran, République islamique d'Iran

**Formule d'appel :** Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

Gouverneur du Kurdistan :

Esmail Najjar

**Courriers électroniques :** Pour envoyer des courriels en anglais, en français ou dans votre propre langue, merci d'utiliser le formulaire disponible sur le site Internet suivant (en anglais) : <http://en.ostan-kd.ir/Default.aspx?TabID=59>

Pour envoyer des courriels en persan ou en kurde, merci d'utiliser le formulaire disponible sur le site Internet suivant (en persan) : [http://www.ostan-kd.ir/Default.aspx?tabId=150&cv=4@0\\_1](http://www.ostan-kd.ir/Default.aspx?tabId=150&cv=4@0_1)

**Formule d'appel :** Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 27 JUIN 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*